

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Sète (34200)

### Réponses de Jean-René Lenoir, au nom de la liste « Rudy Llanos Sète notre ville liste citoyenne et écologiste »

— le 05/03/2020 à 12:41 —

#### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

##### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Elaborer un schéma cyclable communal articulé avec le prochain schéma directeur vélo de l'agglomération.*

*Réviser le Plan de Déplacement Urbain d'agglomération 2020-2030 :*

*Fixer à 20 % la part modale vélo à l'horizon 2030.*

*Viser un coeur de ville sans voiture à l'horizon 2030.*

*Supprimer des stationnements voitures et abandonner les projets des trois parkings enterrés dans le centre-ville de Sète (mesure 34 du PDU).*

*Ré-affecter les financements du PDU en faveur des aménagements cyclables en doublant les engagements financiers prévus à l'objectif 1 et en diminuant d'autant ceux de l'objectif 3.*

La situation du stationnement et de la circulation à Sète doit être améliorée dans les plus brefs délais, c'est une urgence. Un plan vélo ambitieux doit être mis en place rapidement. Ce plan fera l'objet d'une concertation dans le cadre de la démocratie directe que nous proposons. L'équipe de Rudy Llanos abandonnera immédiatement les projets du maire sortant concernant la construction de trois parkings enterrés dans le centre-ville de Sète.

##### Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 5 % du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Au niveau budgétaire, en raison d'un taux d'impôts locaux extrêmement élevé à Sète, largement supérieur aux villes de la même taille, les dépenses doivent être bien analysées. Les ressources financières sont comme les ressources naturelles, il faut les préserver et être économe. Nous mettrons en place un plan vélo ambitieux, à faible coût pour ne pas augmenter les impôts de contribuables sétouais, par un dispositif appelé « Vélorue ».

##### Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

*Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) dans les services de la ville de Sète.*

*Mettre en place un comité vélo à l'échelle de l'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée chargé de suivre le schéma directeur des itinéraires cyclables.*

*Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo offrant des services vélo (ateliers participatifs, vélo-école, information sur les itinéraires, etc.) et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.*

Le comité vélo sera présidé par un élu de l'équipe de Rudy Llanos qui s'appuiera sur un responsable dans les services de la ville de Sète. Si nous sommes élus à la présidence de l'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée, nous mettrons également en place un comité vélo à l'échelle de l'agglomération. Plutôt qu'une maison du vélo centralisée, nous proposons la mise en place de « Bicycletterie ». Afin que les usagers locaux et les visiteurs aient accès à un vélo classique, électrique, vélo-cargo et puissent le déposer et le conserver en sécurité, ces « Bicycletterie » seront situées dans plusieurs endroits de la ville et de l'agglomération, dans des locaux commerciaux inoccupés.

## Développer un réseau cyclable cohérent

### Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Mettre en oeuvre les propositions d'aménagement urgentes dans les deux premières années du mandat - Cf. les 12 propositions de la Roue libre de Thau

<https://www.larouelibredethau.org/wp-content/uploads/2019/05/Carte3.pdf>

Développer les aménagements cyclables tels que : une piste cyclable bi-directionnelle sur Bd Verdun - Blanc, réalisation de la voie verte Nord le long de la voie ferrée...

Intervenir sur les points noirs dangereux pour les cyclistes : pont Sadi Carnot et rond-point Sadi Carnot, aménager l'échangeur Joffre pour installer une voie vélo. etc.

Voir la cartographie résultante du baromètre des villes cyclables 2019

<https://palmars.parlons-velo.fr>

Dans certaines rues de Sète, notamment dans les plus étroites (Grand'rue mario roustan, Rue Honoré Euzet,...), il n'y a pas la place de délimiter des pistes cyclables. Nous devons prévoir un plan de circulation avec les sétoises et les sétois dans le cadre de la démocratie directe. La mise en place de couloirs pour les vélos à contre sens est une bonne initiative mais il y a encore des points de sécurité à régler notamment en cas de sortie d'une voiture d'un stationnement ou au croisement de 2 rues. La mise en place de l'aménagement « Vélorue » permet de créer très rapidement et en urgence, un réseau cyclable permettant de relier un grand nombre de destinations sans travaux ou coûts financiers élevés

### Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération : Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés et sécurisés pour permettre la traversée de la ville : depuis le PEM (gare de Sète) vers les plages, le môle, la traversée de Sète du môle au quai des Moulins.

Le principe du « Vélorue » est le suivant : les vélos roulent au milieu de la chaussée avec les voitures... et sont prioritaires. Ce type d'aménagement a été rendu réglementairement possible en France par le décret du 2 juillet 2015 et l'arrêté du 23 septembre 2015. Une vélorue, c'est une rue dans laquelle les véhicules à moteur restent derrière les cyclistes. Ce dispositif a déjà fait ses preuves en Allemagne, aux Pays-bas et au Danemark. Il ne coûte que du marquage au sol et des panneaux.

### Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines notamment Frontignan.

Rudy Llanos et son équipe proposent aux Sétoises et aux Sétois de stopper le projet du maire sortant sur l'entrée Est (construction de plus de 6000 logements et donc 10 000 voitures qui circulent et doivent stationner), car c'est une hérésie écologique. Nous proposons de réaménager le quai des moulins avec une piste cyclable, des espaces verts et une navette fluviale propre entre Frontignan et Sète par le Canal de Rhône à Sète. Ces aménagements permettront une connexion entre le réseau cyclable de Sète et celui de Frontignan.

### Action n°7 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. voir les propositions de la Roue libre de Thau

<https://www.larouelibredethau.org/wp-content/uploads/2019/05/Carte3.pdf>

L'équipe de Rudy Llanos, si elle est élue le 22 mars, se mettra au travail immédiatement pour répondre à l'appel à projets dans le cadre des fonds mobilités actives, continuités cyclables 2020, dans les meilleurs délais, de façon à déposer un dossier avant la date de clôture fixée au 31/05/2020.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Avec l'objectif de limiter la place de la voiture dans la ville. Augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées (dans les secteurs résidentiels). Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

La transition écologique nécessite que le transit motorisé soit effectué par des véhicules propres. Il faut prendre en considération les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées étant dans l'incapacité physique de monter sur un vélo. Le principe du « Vélorue » permet de faire cohabiter ces véhicules propres pour les personnes qui en ont absolument besoin et les vélos.

### Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité. *Faire appliquer la limitation de vitesse dans les zones 30 au moyen de dispositifs de type chicanes, ralentisseurs, radar indiquant la vitesse, verbalisation des dépassements de vitesse.*

Le principe du « Vélorue » rend obligatoire la limitation de vitesse à 30 km/h.

### Action n°10 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Par exemple, la mise à 2X 2 voies de la RD 600 et autres projets routiers inscrits au PDU.

Cette route départementale est trop dangereuse pour la circulation des vélos, il faut prévoir des voies sécurisées spécifiques. La mise à 2x2 voies de la RD 600 permet l'accès au port de Sète du fret de la région Occitanie et du Massif central, notamment vers les ports de Marseille et de Barcelone, c'est autant de camions en moins sur les autoroutes et de pollution en moins.

### Action n°11 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Par exemple : quai Louis Pasteur, quai Rhin et Danube, rue Honoré Euzet, Bd Verdun-Banc, etc.

Les avenues doivent être aménagées, notamment en mettant en place le principe du « Vélorue ».

### Action n°12 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Faire de la vitesse de circulation à 30 km/h la norme et le 50 km/h l'exception.

Modifier l'aménagement des rues en zone 30 pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs)

Développer des zones de rencontre là où le trafic doit être très limité : hyper-centre, secteur de la plquette, du Pont Levis, Barrou, Ile de Thau, etc.

La circulation à 30 km/h est à la base de la mise en place du dispositif « Vélorue ».

### Action n°13 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne le secteur prévu dans le schéma des modes doux de 2012 : l'ensemble de l'hyper-centre (secteur de la Marine, le môle, rue Mario Roustan...).

La piétonisation doit être un objectif à terme mais il faut absolument étudier le plan de circulation du substitution qui doit être mis en place comme itinéraire "bis". Existe-t-il ? Quelles sont les conséquences en terme de nuisances et de pollution ? Il est indispensable d'y associer les Sétoises et les Sétois dans le cadre de la démocratie directe.

### Action n°14 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment dans les zones 30, notamment la zone 30 du centre-ville.

Généraliser les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux, notamment dans les secteurs résidentiels : Plquette, Ile de Thau, Barrou, Pont Levis, Métairies, Quilles.

A mettre en place dans le cadre du réseau « Vélorue ».

### Action n°15 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Concerne également les collèges et les lycées ainsi que les écoles maternelles et élémentaires.

Le stationnement et la circulation devant les écoles doit être revus. Sans concertation et sans solutions alternatives dans l'immédiat, la restriction ou l'interdiction ne peuvent pas être appliquées dans un premier temps.

### Action n°16 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement. Supprimer des places de stationnement de voiture au profit d'espaces pour les piétons et les vélos.

Créer plusieurs parkings relais en entrée de ville : entrée Est (Mas Coulet, secteur Martelli, zone des Eaux-Blanches), entrée Nord (zone aquatechnique, site Lafarge), entrée Ouest (sur le Lido avant Villeroy).

Mettre en place des navettes gratuites pour relier le centre ville (si possible avec des véhicules électriques)..

C'est un point fort du projet de Rudy Llanos et de son équipe : Créer plusieurs parkings relais en entrée de ville et mettre en place des navettes gratuites pour relier le centre ville avec des véhicules électriques.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°17 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé en particulier au PEM (gare) de Sète avec un minimum de 60 places (doublement du projet actuel), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

### Action n°18 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. : installer des arceaux vélos,, notamment près des équipements publics (Théâtre, établissements scolaires) et commerces (marché des Halles, rues piétonnes).

Apposer des panneaux signalant les arceaux vélos distinctifs des arceaux motos et scooters.

Ces arceaux vélos normatifs viendront en complément des « Bicycletteries ».

### Action n°19 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. En centre-ville, par exemple place Aristide Briand, place de la République, Place Stalingrad, dans les quartiers et dans les zones d'activité (Eaux Blanches et Aquatechnique)

Nous proposons pour ces stationnements fermés, des établissements de type « Bicycletterie ».

### Action n°20 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

*Salle Brassens, TMS, Théâtre de la Mer, Equipements sportifs, etc.*

### Action n°21 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

### Action n°22 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

### Action n°23 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

*, notamment pour desservir le marché des Halles et les rues commerçantes de centre-ville, dont la Grande Rue Mario Roustan.*

Le vélo cargo est une bicyclette magique : un vélo porteur par excellence. Il pourra transporter les livraisons, les courses ou les charges lourdes.

### Action n°24 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Accompagner la mise en oeuvre d'une Maison du vélo à l'échelle de l'agglomération en mettant des locaux et moyens à disposition de la Roue libre de Thau et autres associations partenaires du projet*

Les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) pourront être localisées dans les espaces disponibles des "Bicycletteries".

### Action n°25 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

*Maison du vélo à l'échelle de l'agglomération au moyen d'un vélo cargo permettant l'itinérance des services dans les 14 communes.*

## Promouvoir une culture vélo

### Action n°26 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

### Action n°27 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

### Action n°28 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

*Notamment pour se rendre à vélo au siège de l'agglomération.*

### Action n°29 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

### Action n°30 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

### Action n°31 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

### Action n°32 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". annuelle par exemple en juin.

Créer une opération « Sète respire » en interdisant le centre-ville aux véhicules motorisés tous les dimanches.

Ces propositions devront être validées par la population dans le cadre de la démocratie directe.

### Action n°33 : je ne m'engage pas

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Réprimer par la verbalisation systématique le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Signaler clairement l'interdiction de la circulation motorisée dans les zones piétonnes et verbaliser les deux roues motorisés y circulant.

Faire respecter les horaires de livraison dans la zone piétonne en verbalisant les véhicules circulants en dehors des horaires autorisés.

Avant de verbaliser, il faut mettre en place une phase de prévention, de pédagogie, et de sensibilisation pour accompagner la population avant de réprimer.

### Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

## Commentaires généraux

La liste citoyenne et écologique de Rudy Llanos, Sète notre ville, si elle est élue le 22 mars, s'engagera rapidement pour développer la pratique du vélo à Sète et sortir les véhicules du centre ville.

Ce plan d'action s'effectuera et se mettra en place dans la concertation avec la population sétoise dans le cadre de la démocratie directe.

- Les enjeux écologiques,
- La diminution des émissions de CO<sup>2</sup>,
- La pratique du vélo pour rester en bonne santé et comme lien social
- Le climat agréable à Sète :

rendent indispensable et urgent le développement de la pratique de vélo dans notre ville,

en synergie et en étroite coopération avec les associations locales et les organismes qui œuvrent dans ce domaine.

Sète, c'est vous !

Rudy Llanos, Sète notre ville, Liste citoyenne et écologiste.